



COMMISSION EUROPEENNE

MEMO

Bruxelles, le 21 août 2014

Informer sur les risques liés à la consommation de drogues: un défi à l'échelle européenne

Les jeunes Européens sont moins bien informés sur les effets et les risques liés à la consommation de drogues qu'il y a seulement quelques années. Une nouvelle [Enquête Eurobaromètre](#) montre que, par rapport à 2011, les personnes interrogées sont plus susceptibles de se procurer des informations par des recherches assidues sur l'internet qu'auprès de la plupart des autres sources, notamment des campagnes médiatiques et des programmes de prévention scolaires.

Plus d'un quart des jeunes (29 %) indiquent qu'au cours de l'année écoulée, ils n'ont reçu aucune information sur les effets et les risques des euphorisants dits légaux — des substances à l'heure actuelle légales qui imitent les effets de drogues illicites. Or le nombre de jeunes gens déclarant avoir consommé des «euphorisants légaux» est passé dans le même temps à 8 %, contre 5 % en 2011.

Plus de 13 000 citoyens âgés de 15 à 24 ans ont été interrogés pour l'Eurobaromètre «Les jeunes et la drogue» dans l'ensemble de l'UE. La consommation de drogues et les problèmes qui en découlent demeurent une source de préoccupation majeure pour les citoyens de l'UE. Ce phénomène constitue également un important problème de santé et de sécurité publiques. Selon les [études menées par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies](#) (OEDT), c'est souvent au cours de la scolarité que débute l'expérimentation des drogues, et on estime que parmi les 15-16 ans, un sur quatre a consommé une drogue illicite. Ces dernières années, la popularité des «euphorisants légaux» n'a cessé de croître, et la Commission européenne s'emploie, dans le cadre d'un [cadre réglementaire global en matière de drogues](#), à renforcer la capacité de l'UE à protéger les jeunes en réduisant la disponibilité de substances nocives.

Les derniers chiffres le confirment: il est essentiel d'accroître les connaissances et la diffusion de l'information dans ce domaine. La Commission européenne a affecté les fonds de cinq programmes financiers de l'UE au soutien d'un certain nombre de projets visant notamment à améliorer la détection et l'identification de nouvelles substances psychoactives et des risques qu'elles comportent. Un certain nombre de projets visent également à aider les personnes qui sont confrontées à ces drogues sur le terrain. Un nouveau [rapport](#) publié aujourd'hui donne un aperçu de plus de 18 projets qui ont bénéficié de ce financement depuis 2007.

La Commission soutient des activités, dont certaines sont encore en cours, allant de la mise au point de moyens de détection et d'analyse renforcés des nouvelles substances psychoactives à la formation des personnes dont le lieu de travail peut être propice à la consommation de drogues (comme les bars et les boîtes de nuit) dans certains États membres afin de leur permettre d'identifier les graves problèmes de santé liés à ces drogues et d'aider les victimes. Quelques projets abordaient la question de la diffusion du savoir et de conseils, par des moyens tels que les sites internet, les numéros verts et le détachement de volontaires sur les sites des grands festivals. D'autres consistaient, par

exemple, à favoriser la coopération et l'échange d'informations entre les parquets nationaux et les services répressifs.

Historique

Le 17 septembre 2013, la Commission a proposé de renforcer la capacité de l'Union européenne à répondre à la problématique des «euphorisants légaux» en instaurant un mécanisme accéléré de retrait des substances psychoactives nocives du marché ([IP/13/837](#) et [MEMO/13/790](#)). Le 17 avril 2014, le Parlement européen a appuyé par son vote la proposition de règlement ([IP/14/461](#)). Pour avoir force de loi, la proposition de la Commission doit être adoptée par les États membres au Conseil, selon la procédure législative ordinaire.

Depuis 1997, les pays de l'UE ont signalé plus de 360 nouvelles substances psychoactives au moyen du système d'alerte précoce. Des mesures de contrôle ont été appliquées à dix substances dans l'ensemble de l'UE, sur proposition de la Commission européenne — les dernières étant la méthédronne, la 4-MA et le 5-IT.

[Le 16 juin de cette année, la Commission européenne a proposé](#) d'interdire quatre nouvelles substances psychoactives qui simulent les effets de drogues illicites tels que l'héroïne ou le LSD — le MDPV, le 25I-NBOME, le AH-7921 et la methoxetamine. Elle a en outre invité le comité scientifique de l'OEDT à évaluer les risques de deux autres nouvelles substances psychoactives dénommées 4,4'-DMAR et MT-45 afin de déterminer s'il y a lieu d'en proposer l'interdiction plus tard dans l'année.

Liens utiles

Eurobaromètre «Les jeunes et la drogue» et résultats spécifiques dans votre pays concernant les jeunes et la drogue: [lien](#)

Commission européenne – Politique de contrôle des drogues:

http://ec.europa.eu/justice/anti-drugs/index_fr.htm

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies – Rapport européen sur les drogues 2014:

http://www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_228272_FR_TDAT14001FRN.pdf

Page d'accueil du site web de Mme Martine Reicherts, commissaire européenne chargée de la Justice:

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/reicherts/index_en.htm

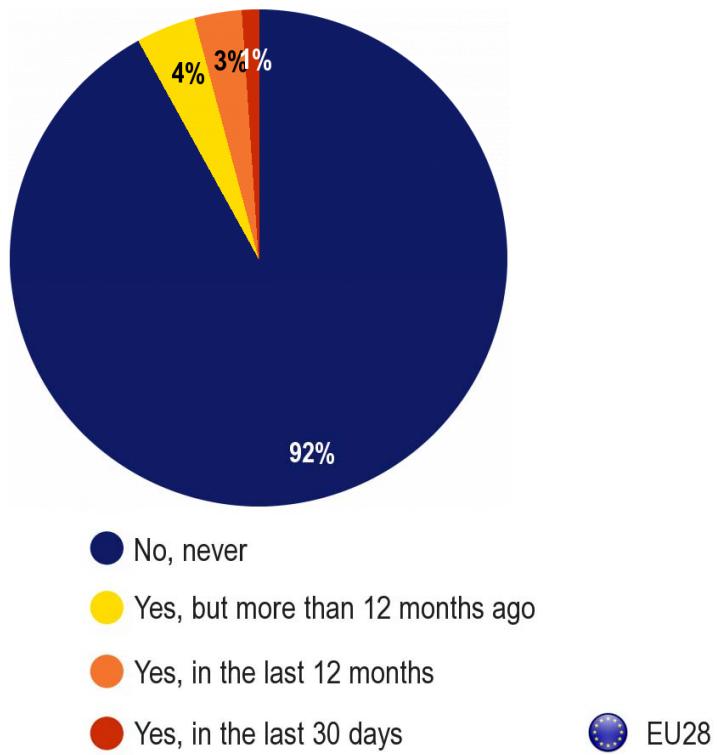
Suivez Martine Reicherts, commissaire européenne chargée de la justice, sur [Twitter](#) et sur Facebook

ANNEXE — Résultats de l'Eurobaromètre «Les jeunes et la drogue»

L'expérimentation de nouvelles substances psychoactives

Le pourcentage de jeunes qui reconnaissent avoir consommé les substances dites «euphorisants légaux» a légèrement augmenté par rapport à il y a trois ans: 8 % d'entre eux disent à présent en avoir pris, 1 % au cours des 30 derniers jours, 3 % au cours des 12 derniers mois et 4 % il y a plus de 12 mois. En 2011, le pourcentage de jeunes qui déclaraient avoir consommé des «euphorisants légaux» était de 5 %. La plupart des sondés qui ont essayé de nouvelles substances psychoactives au cours des 12 derniers mois les ont obtenues auprès d'un ami (68 %). Un peu plus d'un quart (27 %) les ont achetées à un trafiquant de drogue, tandis que 10 % les ont achetées dans un magasin spécialisé et 3 % sur l'internet.

Q3. New substances that imitate the effects of illicit drugs such as cannabis, ecstasy, cocaine, etc. may now sometimes be available. They are sometimes called [INSERT 'local name' such as, 'legal highs', 'research chemicals'] and can come in different form, for example herbal mixtures, powders, crystals or tablets. Have you ever used such substances?

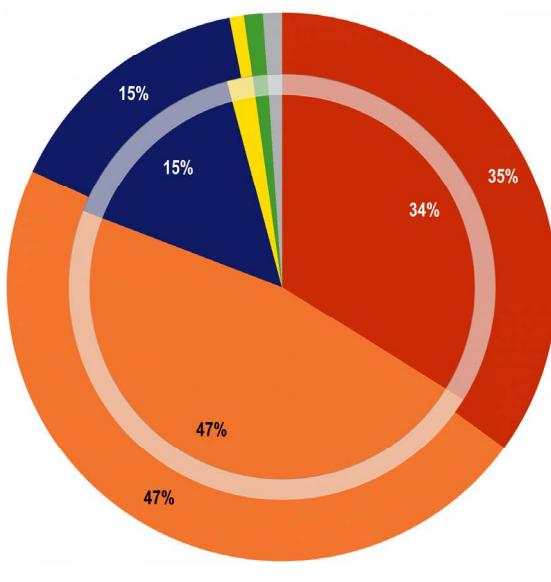


Les attitudes à l'égard de la politique en matière de drogue

Les jeunes s'accordent à penser que l'héroïne, la cocaïne et l'ecstasy devraient rester interdites (96 %, 93 % et 91 % d'entre eux, respectivement), et ces résultats n'ont pas changé depuis la dernière enquête réalisée en 2011. Sur le cannabis les avis sont plus partagés. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées déclarent que son interdiction devrait être maintenue (53 %), alors que 45 % estiment que cette substance devrait être réglementée. Par rapport à 2011, les sondés sont plus réservés en ce qui concerne l'alcool et le tabac: ils ont désormais beaucoup plus tendance à considérer que ces substances devraient être réglementées, plutôt que l'inverse.

La plupart des répondants sont favorables à une interdiction des euphorisants légaux qui imitent les effets de drogues illicites. Pour à peine plus d'un tiers d'entre eux (35 %), ces substances devraient être interdites en toutes circonstances, tandis que 47 % pensent qu'elles ne devraient être interdites que si elles induisent un risque pour la santé. Pour plus d'un jeune sur dix (15 %), il faut réglementer ces substances alors que 1 % seulement d'entre eux estime qu'il ne faut rien faire.

Q10. What would be an appropriate way to handle new substances that imitate the effects of illicit drugs and that are sold as legal substances?



- Ban them under any circumstance
- Ban them only if they pose a risk to health
- Introduce regulation
- Do nothing
- Other (DO NOT READ OUT)
- Don't know

Inner pie : FL330 May 2011

Outer pie : FL401 June 2014

EU28

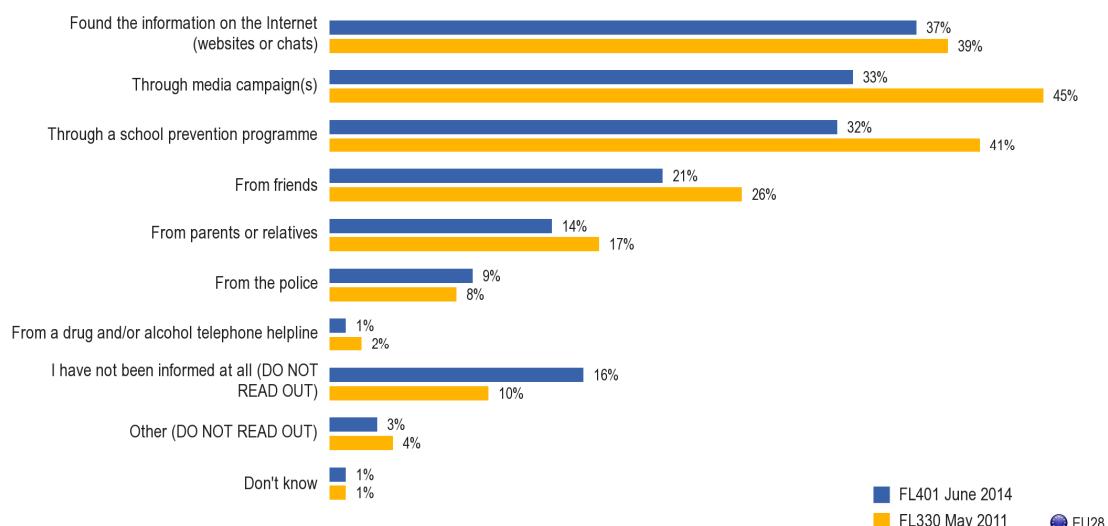
Sensibilisation et sources d'information sur les drogues illicites et les nouvelles substances psychoactives

L'internet est la source d'information la plus importante sur les drogues illicites et la consommation de drogues pour les jeunes, puisque plus de la moitié des répondants (59%) ont déclaré qu'ils le consulteraient en priorité. Ils mentionnent donc plus volontiers l'internet que les amis (36 %), les médecins, les infirmières ou les professionnels de la santé (31 %), les parents ou des proches (25 %), ou encore des personnes de confiance ou des centres spécialisés sur la drogue (21 %). Parmi les sondés, relativement peu se tourneraient vers la police (13 %), les médias (10 %), une personne de leur école ou de leur travail (9 %), des travailleurs sociaux ou des professionnels de la jeunesse (7 %), ou vers une ligne d'assistance téléphonique (4 %).

Les jeunes sont moins susceptibles à présent qu'en 2011 d'avoir obtenu des informations sur les risques et les effets des drogues auprès de l'ensemble de ces sources. En particulier, ils sont nettement moins nombreux à déclarer avoir été informés par des campagnes médiatiques et des programmes de prévention à l'école (- 6 et - 9 points de pourcentage, respectivement).

En ce qui concerne les informations sur les euphorisants légaux, l'internet (30 %) et les campagnes médiatiques (29 %) sont les sources d'information les plus importantes pour les jeunes. Plus d'un quart (29 %) des jeunes indiquent n'avoir pas été informés du tout au cours de l'année écoulée à propos des nouvelles substances qui imitent les effets de drogues illicites.

Q2. Have you received information in any of these ways over the past year about the effects and risks of the use of illicit drugs? Please choose up to three.

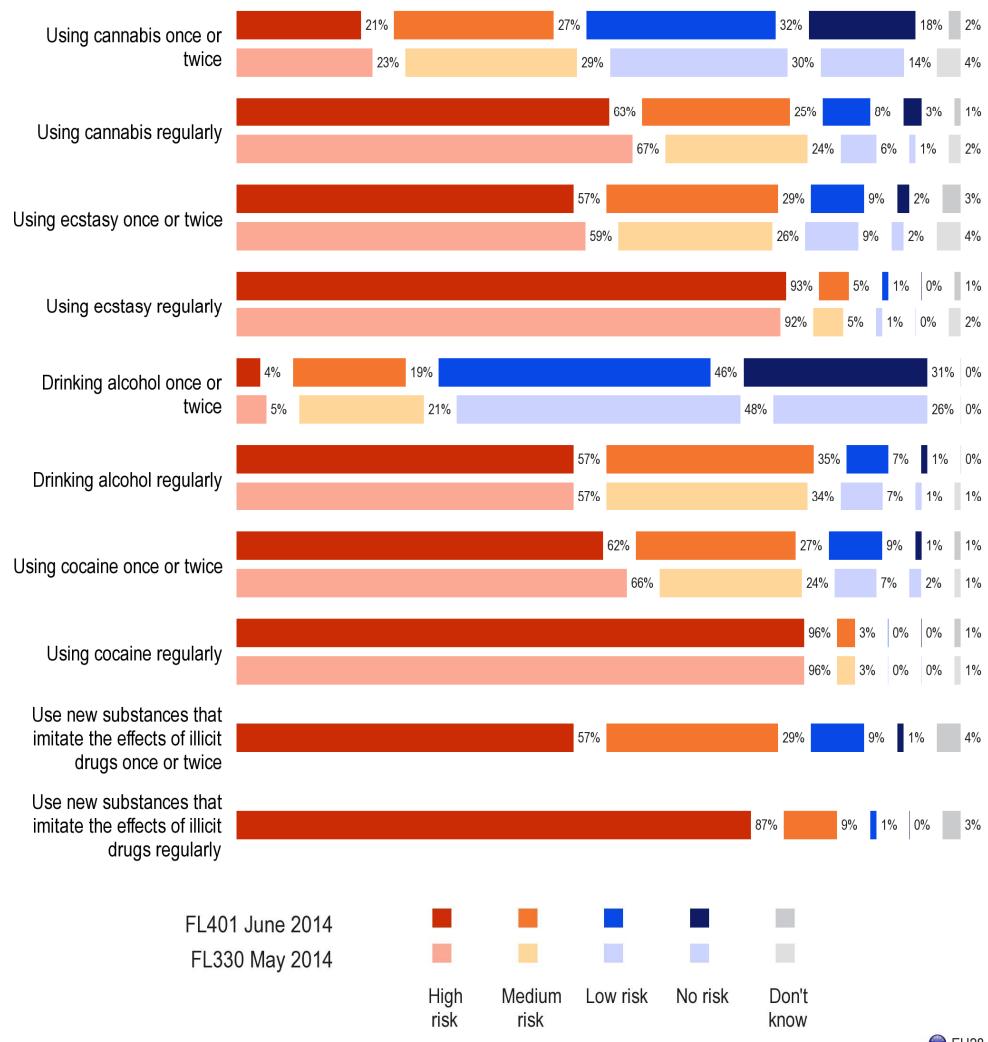


(MAX. 3 RÉPONSES)

Risque perçu pour la santé en lien avec la consommation de stupéfiants

Presque toutes les personnes interrogées considèrent que l'utilisation régulière de la cocaine ou de l'ecstasy peut présenter un risque élevé pour la santé (96 % et 93 %, respectivement), tandis que 3 % et 5 % respectivement estiment qu'une consommation régulière peut comporter un risque moyen. Les risques étaient perçus comme étant plus faibles pour ceux qui n'ont consommé ces drogues qu'une ou deux fois. Un peu plus de la moitié (57 %) ont estimé que consommer l'ecstasy une ou deux fois peut représenter un risque élevé, 29 % ont affirmé que le risque peut être considéré comme moyen, et 9 % le jugent faible. Seuls 2 % pensent que consommée une ou deux fois, l'ecstasy peut être inoffensive. Pour une grande majorité (87 %), la consommation régulière de nouvelles substances qui imitent les drogues illicites est susceptible de présenter un risque élevé pour la santé, tandis que 9 % pensent que le risque est sans doute modéré et 1 % qu'il peut être faible. Les sondés sont moins enclins à penser que l'utilisation à une ou deux reprises de ces nouvelles substances peut présenter un risque pour la santé, 57 % des répondants affirmant que le risque peut être élevé, 29 % qu'il peut être moyen seulement et de 9 % qu'il peut être faible. Seul 1 % des sondés pense que ce scénario ne comporte aucun risque pour la santé.

Q7. To what extent do you think the following may pose a risk to a person's health?



EU28